

**Décision n°2019/04-10  
relative à l'accréditation de l'Ecole supérieure  
d'ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV)  
pour délivrer le titre d'ingénieur**

**Ecole**

|   |                        |
|---|------------------------|
| <b>Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV)</b> |                        |
| Etablissement privé   |                        |
| Nom d'usage :   | ESILV Paris La Défense |
| Académie :  | Versailles             |
| Sites de l'école :  | Paris-La Défense       |

**Données certifiées**

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

**Suivi des accréditations précédentes**

*Décision n° 2013/05-03*

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie A** : renouvellement de l'accréditation arrivant en fin de période d'accréditation, dans le cadre du calendrier national périodique, par vague.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci,
- Vu le rapport établi par Nathalie CAYOT (membre de la CTI, rapporteure principale), Olivier AMMANN (membre de la CTI), Laurent MAHIEU (expert auprès de la CTI), Antoine CELIER (expert auprès de la CTI), Joseba QUEVEDO (expert international auprès de la CTI), Victoire IRENGE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI) et présenté en Commission le 17 avril 2019,
- Entendu monsieur Pascal BROUAYE, directeur de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

**Présentation générale**

L'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV) est une des trois écoles de l'association Léonard de Vinci, établissement d'enseignement supérieur privé, créé en 1995 à l'initiative du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Toutes les formations de l'association Léonard de Vinci sont localisées sur le site de Paris-La Défense.

L'ESILV a obtenu la qualification EESPIG (validité 31/12/2019).

L'ESILV délivre un seul diplôme, ingénieur diplômé de l'ESILV, sans spécialité :

- par la voie étudiante (en 5 ans, cycle préparatoire intégré et cycle ingénieur) depuis 1995 ;
- et par la voie de l'apprentissage (en 3 ans) depuis 2010 avec une première rentrée en septembre 2011.

Le ratio d'élèves faisant le parcours en cinq ans est d'environ 55% (354 intégrés en 2018) pour 45% en trois ans (283 intégrés en 2018).

En 2018, l'école accueille 2001 élèves-ingénieurs en formation initiale sous statut étudiant et 137 en formation initiale sous statut apprenti. Les effectifs sont en forte croissance puisqu'en 2013, l'ESILV accueillait seulement 611 élèves-ingénieurs. Elle a diplômé 143 étudiants et 24 apprentis en 2018.

Le CFA partenaire de l'ESILV pour la partie administrative des contrats d'apprentissage est le CFA Sup de Vinci (ex CFA Léonard de Vinci).

### ***Caractéristiques globales***

Les moyens humains en enseignants et en personnel technique et administratif ont suivi l'accroissement des effectifs d'apprenants de l'école.

L'équipe de direction est structurée. Le dialogue au sein de l'école semble réel et le management efficace et bienveillant.

L'ESILV occupe en location une surface de 6000 m<sup>2</sup> pour ses parties propres ; mais, du fait des espaces mutualisés (Amphithéâtre, parties communes, locaux étudiants...), l'espace dédié est de 8 m<sup>2</sup> par élève. Les infrastructures sont agréables et de bon niveau.

Un certain nombre de services tels que les ressources humaines, la direction des services informatiques et la gestion des salles partagées sont mutualisées aux 3 écoles de l'association.

Les frais de scolarité pratiqués sont les suivants : pour la formation initiale sous statut étudiant, 8000€, et pour la formation initiale sous statut apprenti, 10833€, déposé en préfecture.

### ***Évolution de l'institution***

Les écoles du Pôle Léonard de Vinci ont développé une transversalité pédagogique qui encourage le décloisonnement des enseignements et permet aux étudiants de travailler en équipes pluridisciplinaires (managers, ingénieurs, designers) tout en progressant dans leur formation et leurs savoirs numériques. Cette organisation, renforcée par la présence d'un incubateur multi-écoles, s'accompagne de possibilités de doubles diplômes en entrepreneuriat, finance et digital marketing.

Les efforts de communication sont déployés de façon importante pour le recrutement des étudiants et la visibilité du pôle Léonard de Vinci.

L'offre de formation de l'ESILV est principalement centrée sur le diplôme d'ingénieur (en formation initiale sous statut étudiant et en formation initiale sous statut apprenti) avec un positionnement d'« ingénieur généraliste au cœur des technologies numériques ». La stratégie de l'école est de déployer des majeures toujours plus nombreuses pour former des ingénieurs dans différents domaines d'application utilisateurs des technologies digitales. L'ESILV revendique pour ses ingénieurs une forte place de la transversalité et des soft skills.

Les partenaires industriels sont actifs et présents dans la vie de l'école, que ce soit pour venir donner des conférences ou pour le placement des étudiants. L'école est bien visible dans son environnement et les entreprises partenaires se sentent écoutées.

Les accords d'échange académique à l'international sont nombreux. Des accords de parcours bi-diplômants à l'international existent avec différents pays. L'ESILV a actuellement 13 accords bidiplômants concernant 20% des diplômés.

De même, l'ESILV a développé des accords pédagogiques avec différents partenaires nationaux pour l'accueil de ses étudiants de 5<sup>ème</sup> année dans les formations de niveau M2.

La direction a défini 3 orientations stratégiques et les 8 axes de travail suivants :

- Élargissement de l'offre de formation
- Développement de la recherche
- Développement de l'innovation et l'entrepreneuriat

- L'internationalisation du campus
  - Transversalité avec les autres écoles
  - Déploiement des softs skills
  - Développement de la pédagogie digitale
  - Renforcement de l'organisation
- dont les objectifs chiffrés sont ambitieux.

## **Formation**

Mots clés de la formation définis par l'école

*Big Data, Objets connectés Automobile, Aéronautique, Finance de marché, Actuariat, Nouvelles énergies, Mécaniques numériques, Informatique, Entrepreneuriat*

## **Voie de formation sous statut d'étudiant**

Les cibles d'emploi de la formation sont bien définies.

La diversification des recrutements est mise en place par l'intégration des concours AvenirBac, E3A, PT, etc.

### Actions réalisées concernant l'évolution de la spécialité

- Internationalisation de la formation
  - o Semestre obligatoire à l'étranger pour étudiants en formation initiale sous statut étudiant ;
  - o 4ème année en anglais ;
  - o Accords bi-diplômants au niveau master ;
  - o Semaine internationale.
- Evaluation des enseignements
  - o Concertation avec les étudiants via les délégués de promotion, tous les semestres ;
  - o Evaluation des enseignements chaque fin de semestre par enquête en ligne anonyme.
- Démarche compétences
  - o Création d'une direction accréditation et qualité en charge de la démarche compétences ;
  - o Modification de la fiche ;
  - o Fiches compétences métiers pour les options de dernière année ;
  - o Travail de fond de la démarche compétences fait sur les majeures et options, la pédagogie par projet, le parcours recherche. L'évaluation des compétences de la partie « cours magistraux » est en cours ;
  - o Comité « assurance of learning » à mettre en place ;
  - o Refonte des fiches d'évaluation de stage en cours.

### **Points forts :**

- Dynamique des effectifs (amélioration qualitative et quantitative)
- Innovation pédagogique (pédagogie inversée, pédagogie par projet ...)
- Doubles diplômes (ESILV, EMLV)
- Intégration aux concours
- Mobilité internationale
- Insertion professionnelle des diplômés
- L'enquête systématique à 5 ans des diplômés
- Mise en place de la 4ème année en anglais

### **Points faibles :**

- Volume horaire de formation au regard des compétences à acquérir pour chaque option, en incluant les projets ainsi que leurs modes d'évaluation (individualisé ou collectif)
- Lisibilité des parcours

## **Voie de formation sous statut d'apprenti**

Les cibles d'emploi de la formation sont bien définies.

### Actions réalisées concernant l'évolution de la spécialité

- Internationalisation de la formation
  - o 4ème année en anglais ;
  - o Semaine internationale ;
  - o Les apprentis bénéficient désormais d'une expérience à l'international mais elle est limitée à 1 mois.
- Evaluation des enseignements
  - o Concertation avec les étudiants via les délégués de promotion, tous les semestres ;
  - o Evaluation des enseignements chaque fin de semestre par enquête en ligne anonyme.
- Démarche compétences
  - o Création d'une direction accréditation et qualité en charge de la démarche compétences ;
  - o Modification de la fiche RNCP ;
  - o Fiches compétences métiers pour les options de dernière année ;
  - o Travail de fond de la démarche compétences fait sur les majeures et options, la pédagogie par projet, le parcours recherche. L'évaluation des compétences de la partie « cours magistraux » est en cours ;
  - o Livret de suivi des apprentis mise en place ;
  - o Comité « assurance of learning » à mettre en place ;
  - o Refonte des fiches d'évaluation de stage en cours.

### **Points forts :**

- Dynamique des effectifs (amélioration qualitative et quantitative)
- Innovation pédagogique (pédagogie inversée, pédagogie par projet ...)
- L'insertion professionnelle des diplômés
- L'enquête systématique à 5 ans des diplômés
- Mise en place de la 4ème année en anglais

### **Points faibles :**

- Volume horaire de formation faible au regard des compétences à acquérir
- Parcours de formation peu lisibles
- Mobilité internationale faible
- Peu de pédagogie spécifique de l'alternance en 4 et 5e année

## ***Synthèse de l'évaluation***

### **Pour l'école**

#### **Points forts :**

- La situation géographique de l'école
- Le dynamisme de l'équipe dirigeante
- L'évolution des moyens humains
- La communication interne
- La bienveillance de la direction
- Le positionnement de l'école
- Le besoin des entreprises
- Le plan stratégique
- La mise en place des moyens et matériels nécessaires à la formation
- La place des projets dans la formation

**Points faibles :**

- L'isolement et la vision stratégique à personnaliser
- La procédure qualité
- La démarche compétences non aboutie
- Le projet de formation à horizon 2020 est à définir
- La faible production scientifique et la faible participation des enseignants chercheurs dans des projets de recherche et d'innovation
- L'accompagnement de l'élève en formation est à renforcer
- Le faible nombre d'heures de cours (scientifiques, techniques, SHES)
- Le coût important de la location des locaux

**Risques :**

- Financement, lié à la réforme de l'apprentissage

**Opportunités :**

- Une cinquième année en anglais permettrait l'internationalisation des études d'ingénieur ESILV
- Poursuivre le développement de la recherche et la faire évaluer par le Hcéres
- Création d'une direction accréditations et qualité (recrutement d'un directeur)
- Contrat de professionnalisation pour les élèves en formation initiale sous statut étudiant

En conséquence

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

| Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur suivant : | Type de formation                         | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Accréditation |
|---|---|---------------------------------------|---|---------------|
| Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci                     | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2019                                  | 2023-2024                               | maximale      |
| Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci                     | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2019                                  | 2023-2024                               | maximale      |

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'institution**

- Approfondir la vision stratégique (diplôme unique ou pas, dispersion des majeures, évolution des effectifs...).
- Veiller à l'adéquation entre les moyens et l'évolution des effectifs.
- Développer une démarche qualité pour l'amélioration continue (écriture des processus, synthèse des évaluations des enseignements, évaluation des innovations pédagogiques, évaluation des partenariats...).
- Poursuivre la démarche compétences.
- Définir le projet de formation 2020.
- Continuer le développement des liens avec l'enseignement supérieur.
- Approfondir les activités de recherche (production scientifique, projets et réseaux de recherche internationaux).
- Fixer la composition des jurys VAE.

**Pour la formation d'ingénieur diplômé de l'ESILV, formation initiale sous statut d'étudiant**

- Améliorer la lisibilité des parcours.
- Veiller à garder un socle commun suffisant pour justifier l'attribution d'un seul diplôme.
- Faire aboutir la démarche compétences.

**Pour la formation d'ingénieur diplômé de l'ESILV, formation initiale sous statut d'apprenti**

- Améliorer la lisibilité des parcours.
- Veiller à garder un socle commun suffisant pour justifier l'attribution d'un seul diplôme.
- Faire aboutir la démarche compétences.
- Introduire une clause de mobilité internationale significative (3 mois) dans le règlement des études.
- Veiller à préserver la démarche pédagogique spécifique à l'apprentissage.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau master pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI - au titre suivant :

|  |      |           |
|--|------|-----------|
| Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs<br>Léonard de Vinci | 2019 | 2023-2024 |
|--|------|-----------|

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur la prise en compte des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 avril 2022**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 17 avril 2019.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Nathalie CAYOT, Élisabeth CRÉPON, Anne de CAGNY, Didier ERASME, Agnès FABRE, Pierre FABRIE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAULT-DUC, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Joël MOREAU, Alain MORETTO, Patrick OBERTELLI, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Véronique RAIMBAULT, Xavier ROMAGNE, Georges SANTINI, Patricia SOURLIER et Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

La présidente  
Elisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal  
Nathalie CAYOT

